**Comment et pourquoi écrire une charte pour votre jardin partagé**

Le jardin partagé implique une gestion collective d’un espace voué au jardinage. Une charte est un ensemble de règles fondamentales qui permet un fonctionnement optimal, harmonieux et non conflictuel. Fruit d’une mise en commun, la charte doit être élaborée par l’ensemble des jardiniers et doit faire l’objet d’une appropriation individuelle. Si un jardinier considère qu’il ne peut plus suivre certaines règles, c’est alors l’occasion pour lui d’expliquer aux autres ses raisons et de permettre une réflexion collective sur l’évolution éventuelle de la charte.

Chaque jardin partagé est unique de par sa configuration et son mode d’accès), également son mode de propriété (les exigences du/des propriétaires sont déterminantes sur son mode de fonctionnement) et bien sur ses jardiniers (habitants d’un immeuble, d’un quartier, employés d’une même entreprise, volontaires n’ayant aucun points communs, …). Ce qui implique que la charte, élaborée collectivement par l’ensemble des jardiniers, soit différente pour chaque jardin partagé.

Cependant, une charte de jardin partagé doit prévoir de fixer, d’une façon claire, certaines modalités impératives de gestion commune, telles que les modalités concernant :

* Les personnes référentes, par exemple pour la gestion des contacts avec les propriétaires, la collectivité, la municipalité, mais aussi pour la gestion du groupe de jardiniers (date de réunion, résolutions des éventuelles difficultés), …
* L’accès à l’espace : qui détient les clés, qu’elles sont les horaires d’ouverture, …
* La production (quoi produire et comment). Par exemple, on peut définir : les plantes à proscrire, les limitations sur l’utilisation de produits phytosanitaires, la promotion de méthodes de culture naturelles, etc…
* Les règles de partage des légumes ou des fleurs lors de cultures communes. Même lorsque le jardin contient des espaces individuels, il faut prévoir la répartition des surplus entre les jardiniers.
* La communication entre les jardiniers : si les jardiniers peuvent venir dans le jardin lorsqu’ils le souhaitent, il est nécessaire d’établir en commun des plans de culture précisant la destination des différents espaces, d’utiliser un carnet de liaison, ou d’envisager des réunions et des moments festifs, plus ou moins réguliers pour une mise en commun et des échanges d’expériences. Ceci permet aussi de mieux comprendre et donc de mieux respecter le travail de chacun.
* Les cotisations pour l’achat d’éventuels outils ou équipements communs, pour l’achat collectifs de graines et de plants, …
* L’utilisation de l’eau et éventuellement de l’électricité, en rappelant les règles : de non gaspillage, de gestion des réservoirs d’eau …
* La gestion du compost : que peut-on mettre dans le compost, comment l’utiliser et l’entretenir, … ?
* L’accès des animaux sur l’espace de jardinage
* La consommation de boissons alcoolisées, la tenue des pique-niques et barbecues,
* l’introduction, l’exclusion de jardiniers et les éventuelles sanctions